

COMpte RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 avril 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 09 avril 2019 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Christian DAVAT, Pascal CLERT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absents excusés :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr Jean-Michel LEON à la fonction de secrétaire de séance.

1° Taux d'imposition 2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, à savoir :

- ✚ Taxe d'Habitation : 10,90 %
- ✚ Taxe Foncier Bâti : 12,94 %
- ✚ Taxe Foncier Non Bâti : 106,19 %

2° Compte Administratif 2018 :

- ✚ Budget Commune : Excédent de fonctionnement : 425 594,42 €
Excédent d'investissement : 26 355,32 €
Restes à Réaliser Dépenses : 47 980 €

Le Compte Administratif 2018, ainsi que le Compte de Gestion tenu par Madame Céline FORGET et Monsieur Patrice BERTHON, Receveurs Municipaux, a été voté, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

3° Budget Primitif 2019 :

- ✚ Budget Commune : Section de fonctionnement : 691 869 €
Section d'investissement : 649 950 €

Le Budget Primitif 2019 a été voté à neuf voix pour et une abstention.

4° CCAS :

- ✚ Compte Administratif 2018 : Excédent de fonctionnement : 506,58 €
- ✚ Budget Primitif 2019 : Section de fonctionnement : 541 €

5° Travaux :

- ✚ Isolation bâtiment communal Chef-Lieu : la date limite de dépôt des offres était fixée au 08 avril 2019. Six entreprises ont répondu : ARMENJON, YASAR, PRUNIER Menuiserie, CAB BAT, APM et PETTINI ELECTRICITE.
Les offres vont être adressées à Monsieur Pangaud pour analyse.
- ✚ Projet de rénovation de la salle multi activités : l'offre d'APAVE pour le diagnostic amiante est retenue.

6° Rallye des Bauges : Nous avons reçu un courrier de Sport Auto Bauges demandant l'autorisation de traverser le village lors du prochain rallye des 12 et 13 octobre 2019. Le parcours serait identique à celui de l'année dernière. Le conseil municipal émet un avis favorable.

7° Questions diverses :

- ✚ Nous avons été contactés par Monsieur Rizzi pour exploiter des bois appartenant à la commune situés au pied de l'ancienne décharge Sous Portaz. Compte tenu de son indisponibilité, suite à un accident, le dossier est mis en attente.
- ✚ GR des 3 Lacs : Monsieur le Maire s'est rendu sur place ce jour avec Monsieur Benoît Tiberghien, PNR, Monsieur Marc Lyonnaz Perroux, propriétaire et Monsieur Communal, exploitant. Plutôt que de suivre le chemin rural, il a été retenu un contournement de la parcelle appartenant à Monsieur Marc Lyonnaz Perroux. Une convention sera établie entre le PNR et le propriétaire de la parcelle.
- ✚ Compteur LINKY : nous avons reçu un courrier de la part d'habitants demandant que le conseil municipal prenne une délibération refusant le déclassement des compteurs existants et interdisant leur élimination et que Monsieur le Maire prenne un arrêté suspendant le déploiement du compteur Linky sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne prendra pas de telle délibération car si la commune est propriétaire du réseau d'électricité, elle en a néanmoins transféré sa compétence au SDES (Syndicat Départemental des Energies de Savoie) qui est devenu de fait l'autorité concédante. Monsieur le Maire ne prendra pas non plus un arrêté suspendant le déploiement du compteur Linky sur la commune.
- ✚ Lire et faire lire est un programme national pour la transmission intergénérationnelle du plaisir de lire. Le dispositif repose sur le bénévolat de personnes retraitées ou de plus de 50 ans qui animent des séances de lecture avec des petits groupes d'élèves volontaires. Didier Campillo a rencontré Madame Bizet qui souhaiterait intervenir auprès des enfants du RPI. Les séances auraient lieu dans une salle de classe à compter de la rentrée des vacances de printemps.
Didier prendra contact avec la mairie de La Motte en Bauges, qui a déjà mis en place ce dispositif, afin de savoir si une convention doit être signée.
- ✚ Des habitants ont fait part à Christelle Cochet de dégâts causés par des blaireaux. Comme toutes les années, un courrier sera fait afin de demander des tirs de nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Pierre GERARD

